

**Convention
Pour la valorisation du programme d'études :
"Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines"
du GIP EPAU**

Entre :

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Europe des projets architecturaux et urbains" (EPAU)
Représenté par sa Directrice
Madame Danièle Valabregue

La Communauté urbaine de Bordeaux
Représentée par son Président
Monsieur Vincent Feltesse

ET

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux (ENSAPBx)
Représentée par son Directeur
Monsieur Pierre Culand

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la valorisation des réflexions menées dans le cadre du « programme général d'observation des projets urbains et stratégies urbaines », monté par le GIP EPAU. Ce programme concerne les agglomérations de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes et Toulouse.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a rejoint ce programme en mars 2005, avec comme objectif la production de connaissances sur la ville en train de se faire, avec 2 axes forts : l'étude des projets urbains de chaque aire métropolitaine et des analyses transversales.

Cette plateforme était constituée par des équipes de recherche insérées dans les villes, travaillant en collaboration avec les acteurs de la ville.

Le programme est arrivé à son terme en 2008.

Afin de promouvoir au mieux cette production qui a impliqué une vingtaine d'équipes de recherche travaillant sur sept villes, le GIP EPAU propose un programme de valorisation autour d'une collection d'ouvrages, d'un cycle de colloque et d'un site Internet dédié.

La présente convention définit les conditions du partenariat entre la Communauté urbaine de Bordeaux et le GIP EPAU pour le financement et la mise en œuvre de ces actions.

Article 2 : MODALITES DE REALISATION D'UNE COLLECTION D'OUVRAGES

2.1 Ouvrage de synthèse

La valorisation passera tout d'abord, d'ici la fin de l'année 2009, par la publication d'une collection d'ouvrages composée d'un ouvrage synthétisant le travail comparatif entre les villes et de sept ouvrages, un par ville, synthétisant le travail d'observation des projets et stratégies urbaines.

L'ouvrage de synthèse du programme est placé sous la responsabilité du Comité de Pilotage National et financé par le GIP EPAU. Il est articulé autour de la comparaison entre les villes à travers les cinq thématiques transversales : socio économie des projets, gouvernance, formes urbaines, développement durable, logement.

Cet ouvrage devrait faire l'objet d'une publication en janvier 2009 afin de pouvoir être diffusé dans les colloques qui se tiendront dans les villes à partir de février 2009.

La CUB n'apporte pas de soutien financier à cette réalisation. Le GIP EPAU la finance.

2.1 Ouvrage par Ville

2.1.1 Modalités techniques

L'ouvrage concernant l'agglomération de BORDEAUX est réalisé sous la direction scientifique de Monsieur Guy Tapie, ci après désigné « responsable scientifique », chercheur missionné par le GIP EPAU et la CUB.

Le GIP EPAU assure la liaison avec l'Editeur retenu, « Les Editions Parenthèse ».

2.1.2 Modalités financières

Le coût prévisionnel global de la réalisation des 600 exemplaires de cet ouvrage est de 20 044 € TTC.

Compte tenu de l'intérêt de cet ouvrage, la CUB apportera une contribution financière à hauteur de 10 022 € TTC, 300 exemplaires de l'ouvrage seront remis gracieusement à la CUB.

La CUB versera la somme correspondante sur appel de fonds du GIP EPAU et sur présentation du « bon à tirer ».

La CUB disposera alors de ces ouvrages et pourra en effectuer la distribution gratuite.

Les montants correspondants seront crédités au compte du GIP EPAU

Banque : Trésor Public

Domiciliation : TPNANTERRE

Code Banque : 10071

Code Guichet : 92000

N° de compte : 00001000356

Clé RIB : 92

Ouvert au nom de : GIP EUROPE PROJET ARCHITECTURAUX ET URBAINS
MINISTERE DEVELOPPEMENT DURABLE - PUCA
ARCHE DE LA DEFENSE - PAROI SUD
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX 04

Article 3 : MODALITES DE REALISATION DU COLLOQUE

Un colloque sera organisé dans chacune des sept villes participant au programme durant l'année 2009. Chaque colloque durera une journée, afin de présenter la synthèse du travail scientifique de la ville hôte puis le travail comparatif avec d'autres villes à partir d'exemples concrets. Une visite d'opérations sera également proposée aux participants la veille du séminaire.

Le séminaire de Bordeaux se déroulera les 14 et 15 mai 2009 : le thème retenu pour la première partie de l'après-midi sera les « formes urbaines ».

Chaque ville hôte assurera l'organisation et prendra entièrement en charge le financement de son colloque, ce qui correspond à la location de la salle, à la restauration des intervenants, à la rémunération du ou des modérateurs professionnels, les visites en transports collectifs, réalisation de plaquettes de programme, etc.

Le déjeuner sur place sera payant pour les participants.

Le GIP EPAU apportera son aide à l'organisation de ces colloques à travers une équipe de consultants spécialisés (SETI).

L'équipe POPSU Bordeaux assumera les tâches suivantes :

- définition du contenu du programme à partir des recherches réalisées, notes de cadrage par thèmes et par intervenant, rédaction du programme, contribution au site Internet du GIP EPAU.
- choix des intervenants, prises de contact, définition avec eux de leurs interventions.
- coordination pour l'organisation avec les différents partenaires.

La CUB contribuera à la réalisation de ce colloque à hauteur de 6 000 € TTC, somme qui sera versée à l'issue du colloque sur appel de fonds de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bordeaux.

Les montants correspondants seront crédités au compte de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux.

Banque : Trésor Public

Domiciliation : TP BORDEAUX

Code Banque : 10071

Code Guichet : 33000

N° de compte : 00001000009

Clé RIB : 38

Ouvert au nom de : Agence comptable de l'école d'architecture de Bordeaux

Domaine de Raba. 33405 Talence Cedex

Article 4 : MODALITES DE REALISATION DU SITE INTERNET

Cette valorisation sera accompagnée d'un nouveau site Internet, à la fois base de données sur la production globale du programme et lieu d'annonce des actions de valorisation. Le GIP EPAU prendra entièrement à sa charge le développement de ce site Internet.

L'équipe de chercheurs bordelaise devra fournir au GIP EPAU les éléments nécessaires à la présentation sur ce site de la production du programme à Bordeaux.

Article 5 : ORGANISATION DES INSTANCES

Dans le cadre de la valorisation des réflexions du POPSU, il est proposé de réactiver les instances initialement créées.

5.1. Le comité local de pilotage :

Le programme local est coordonné par un comité, défini comme suit :

1. Les représentants de la Communauté urbaine de Bordeaux :

- Monsieur Michel LABARDIN, Vice Président en charge de la commission « Concevoir la Ville de demain »
- Madame Christine BOST, Vice Présidente en charge de la commission « Construire la Ville au quotidien »
- Monsieur Michel DUCHENE, Vice Président en charge de la commission « Grands projets urbains »
- Monsieur Jean TOUZEAU, Vice Président en charge de la commission « Renouveler la ville et Stratégie foncière »
- Madame Véronique FAYET, Vice Présidente en charge de la commission « Programme local de l'Habitat »

2. Les représentants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux

- Monsieur Pierre CULAND, Directeur

3. La coordination des équipes des acteurs urbains participant au programme

- Monsieur Alain LORGEOUX, Directeur général du pôle Aménagement Urbain et Habitat de la CUB
- Monsieur Francis CUILLIER, Directeur général de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bordelaise
- Monsieur Michel BERGERON, Adjoint au Directeur général du Pôle Aménagement Urbain et Habitat de la CUB et Responsable du programme

4. Le représentant du réseau des chercheurs impliqués dans le programme

- Monsieur Guy TAPIE, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux

Ce comité pourra s'associer des représentants des différents professionnels concernés par les projets urbains ; des représentants des acteurs urbains (élus, services techniques des villes, aménageurs ...)

5.2. Le comité technique

Le Comité technique regroupe les responsables techniques des opérations et des projets étudiés. Ces personnes clés se situent à l'interface de la commande (voire de la demande) et de la formalisation des projets, au travers de la finalisation d'objectifs pour certains, de la production de la forme urbaine et architecturée pour d'autres.

Le caractère pluri-institutionnel et pluridisciplinaire de la composition du groupe permettra aux chercheurs, mis en position d'animateurs, d'accéder aux débats en œuvre dans la production de la ville. L'avantage de cette mise en situation collective est double dans la mesure où elle crée un lieu et un espace d'observation autonome hors des champs habituels de négociation de ces acteurs et de laisser une parole plus libre. La fonction de ce groupe est aussi de produire de l'analyse à partir des débats enclenchés et des réactions des chercheurs. A ce titre, il aura une fonction de synthèse.

5.3. Le comité technique restreint

Un comité technique restreint sert de relais et d'interface entre les acteurs urbains et les chercheurs. Il se compose de :

- Monsieur Michel BERGERON, Adjoint au Directeur général du Pôle Aménagement Urbain et Habitat de la CUB et Responsable du programme
- Madame Jacqueline DESCAZEUX, Directrice de la Direction du Développement Urbain et de la Planification (DDUP) à la CUB
- Madame Michèle LARUE CHARLUS, Directrice Générale de l'aménagement à la Ville de Bordeaux
- Monsieur Jean-Baptiste RIGAUDY, Directeur adjoint de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bordelaise (A'URBA)

5.4 La composition de l'équipe de chercheurs.

Les chercheurs sont issus de différentes entités : Université Bordeaux III, CERVL (IEP), Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux et d'autres institutions de recherche.

Le comité est composé des chercheurs suivants :

- Monsieur Guy TAPIE, Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux
- Madame Claire PARIN, Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux
- Monsieur Patrice GODIER, Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux
- Monsieur Jean MARIEU, Université de Bordeaux III, Professeur, Directeur du DESS d'Urbanisme opérationnel
- Monsieur Maurice GOZE, Université de Bordeaux III, Directeur de l'Institut d'Aménagement, de tourisme et d'urbanisme
- Monsieur Claude SORBETS, CERVL, Directeur de l'IEP de Bordeaux, Directeur de Recherche au CNRS

Il peut associer toute personne de son choix.

5.5. Les comités nationaux :

Au niveau national, deux instances assurent le suivi, la coordination, la validation scientifique et l'orientation générale de la plate-forme d'observation :

A - Le comité de pilotage national :

- Madame Danièle VALABREGUE, Directrice du GIP-EPAU (organe de gestion du programme)
- Monsieur Robert PROST, Responsable scientifique du programme
- Monsieur Alain BOURDIN, Président du Comité Scientifique
- Messieurs Joël IDT et Clément ORILLARD, Chargés d'étude

B - Le comité scientifique :

Il est constitué par des personnalités du monde scientifique et présidé par Alain Bourdin (Directeur de l'Institut Français d'Urbanisme). Il apportera une réflexion sur les orientations des études et sur les retombées du programme en termes de recherche et de formation, ainsi qu'en termes de recherche/développement.

Article 6. MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

6.1 Durée de la convention

La présente convention s'achèvera à la réalisation des actions de valorisation qu'elle décrit, soit au plus tard fin 2009.

6.2 Sanctions

En cas de non exécution, de retard significatif, ou de modification substantielle, sans l'accord écrit des parties, des conditions d'exécution de la convention, les partenaires financiers peuvent suspendre les versements et engager la procédure de résiliation prévue à l'article 6.4.

6.3 Avenants

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

6.4 Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée, avec accusé de réception restée sans réponse.

Fait à Bordeaux et Paris en trois exemplaires, dont un pour chacune des parties,

Le

Pour le GIP EPAU
Mme Danièle
VALABREGUE
Directrice

Pour l'Ecole Nationale
Supérieure d'Architecture
et du Paysage de Bordeaux
M. Pierre CULAND
Directeur

Pour la Communauté
Urbaine de Bordeaux
M. Vincent FELTESSE
Président

CONVENTION

Entre

Le Groupement d'Intérêt Public « l'Europe des Projets Architecturaux et Urbains », sis à l'Arche de la Défense – Paroi Sud – 92055 La Défense cedex, représenté par Mme Danièle Valabregue, sa Directrice,

Ci-après désigné le « GIP EPAU »,

Et

Les Editions Parenthèses, sises 72 Cours Julien – 13006 Marseille, représentées par M. Patrick Bardou, son Directeur

Ci-après désigné l' « éditeur »,

Ensemble désigné « les Parties ».

Préambule

Dans le cadre du programme de recherche pluriannuel « Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines », ci-après désigné « programme POPSU », lancé par le GIP EPAU en 2004 et de sa valorisation, il a été convenu avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, partenaire du programme à Bordeaux, dans le cadre d'une autre convention (annexe 1), de publier un ouvrage collectif rassemblant les contributions de chercheurs issues du programme et concernant l'agglomération bordelaise dans le cadre d'une collection « POPSU ».

Article 1 – Objet

La présente convention définit entre les Parties les conditions d'une coédition de l'ouvrage cité ci-dessus, dont la sortie publique est prévue début mars 2009.

Article 2 – Opérations d'édition

2.1 – L'ouvrage est réalisé sous la direction scientifique de Guy Tapie, ci-après désigné « responsable scientifique », chercheur missionné par le GIP EPAU et la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il rassemble les contributions de chercheurs conformément au plan provisoire de l'ouvrage figurant en annexe 2.

2.2 – L'ouvrage comprendra environ 100 illustrations noir et blanc ou couleur qui seront fournies par le responsable scientifique. L'éditeur négociera dans la mesure du possible les autorisations et les droits des images pour le compte des parties, étant entendu que les droits d'auteur devront être cédés à titre gratuit.

2.3 – Fiche technique de l'ouvrage :

- Collection : « La ville en train de se faire »
- Titre provisoire : « Bordeaux Métropole : un futur sans rupture »
- Langue : français
- Broché, cousu
- Format : 165 x 240 mm
- Nombre de pages : 256 environ
- Nombre de signes : 500 000 environ
- Nombre d'illustrations : 100 environ

- Couverture : illustrée, carte couchée 1 face 300g, pelliculage mat, impression quadrichromie
- Intérieur : quadrichromie, impression sur papier couché Conda mat 115 g
- Textes et illustrations libres de droits (à vérifier par l'éditeur pour les illustrations)
- Tirage : 2000 exemplaires dont 300 exemplaires pour le GIP EPAU et 300 exemplaires pour la Communauté Urbaine de Bordeaux
- Prix de vente public : environ 22 euros TTC

- 2.4 – Calendrier prévisionnel :
- Remise des documents définitifs (textes et images) à l'éditeur : fin octobre 2008
- Livraison des 300 exemplaires au GIP EPAU et des 300 exemplaires à la Communauté Urbaine de Bordeaux : fin février 2009
- Mise en librairie : début mars 2009

Article 3 – Répartition des charges entre les parties

3.1 – Le responsable scientifique fournira à l'éditeur les textes définitifs libres de droits (sous forme d'un fichier au format .rtf et d'une version papier) et les images (sur CD-Rom). Le responsable scientifique et le GIP EPAU assureront la coordination éditoriale en liaison avec l'éditeur.

3.2 – Le GIP EPAU fournira à l'éditeur les éléments d'identité visuelle conçus pour l'ensemble des produits issus de la valorisation du programme POPSU. L'éditeur devra s'y conformer pour la réalisation graphique de cet ouvrage dans le cadre de la collection « POPSU ».

3.3 – L'éditeur se chargera de la production de l'ouvrage pour le compte de la co-édition. Dans ce cadre, il s'engage à faire effectuer le travail de relecture et de composition (enrichissement typographique, correction typographique), la conception et la réalisation graphique, l'impression, la photogravure. Il en assure également la diffusion, la promotion et la distribution conformément à l'article 5.1 .

3.4 – Le « bon à tirer » sera fait par le responsable scientifique et le GIP EPAU, sur présentation d'une version papier fournie par l'éditeur.

Article 4 – Dispositions financières

4.1 – L'éditeur prend en charge les dépenses prévues à l'article 3.3.

4.2 – Le GIP EPAU s'engage sur un apport financier forfaitaire d'un total de 20.045 euros TTC (soit 19.000 euros HT, TVA 5,5%). Dans cette somme est compris l'apport de la Communauté Urbaine de Bordeaux (10.022,50 euros TTC) versée au GIP EPAU au titre de la convention pour la valorisation du programme signée entre celle-ci et le GIP EPAU (annexe 1). En contrepartie le GIP EPAU et la Communauté Urbaine de Bordeaux recevront chacun 300 exemplaires de l'ouvrage franco de port. Cet apport sera versé à l'éditeur sur présentation d'une facture à la livraison des ouvrages.

4.3 – Les exemplaires supplémentaires que le GIP EPAU et la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaiteraient acquérir et diffuser gracieusement à titre de promotion leurs seront facturés au prix public avec une remise de 40%, hors frais de port et dans la limite des stocks disponibles.

Article 5 - Exploitation de l'ouvrage - Diffusion – Promotion

5.1 – La diffusion et la distribution de l'ouvrage seront assurées par l'éditeur, par son réseau de librairies, et par le biais de différents outils d'information.

5.2 – L'éditeur s'engage, à travers son réseau de librairie, à proposer l'ouvrage à la vente sur les site du colloque de valorisation du programme POPSU qui se tiendra à Bordeaux en mars 2009, puis sur les sites des autres colloques de valorisation du programme POPSU qui suivront.

5.3 – Tout éventuel retirage fera l'objet d'un avenant entre les Parties, notamment au regard des dispositions de l'article 6 ci-dessous. En cas contraire, le présent engagement du GIP EPAU serait caduc.

5.4 – Dans le cas d'une demande d'édition en langue étrangère de tout ou partie des contributions publiées dans l'ouvrage, émanant d'un éditeur de livre ou de revue, l'éditeur sera habilité à prendre toute décision avec l'accord de principe des co-éditeurs.

Article 6 – Cession de droits – garanties

6.1 – Dans le cadre de la présente convention, le GIP EPAU cèdent à l'éditeur qui l'accepte, à titre exclusif et pour la durée légale de la propriété littéraire d'après les lois françaises et étrangères ainsi que les conventions internationales, les droits de reproduction, de représentation et de traduction des textes de l'ouvrage qu'ils s'engagent à lui fournir conformément aux dispositions de l'article 2.5.

6.2 – Le GIP EPAU garantissent à l'éditeur la jouissance libre et entière des droits cédés contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques, réciproquement l'éditeur garantit au GIP EPAU et à Nantes Métropole de ne tenter aucun recours pour les images.

6.3 – En outre, le GIP EPAU négociera un certain nombre d'images, libres de droit, pour la communication et la valorisation de l'ouvrage par chacune des Parties.

Article 7 – Copyright - logos - identité visuelle

7.1 – Les mentions et logotypes du GIP EPAU, de la Communauté Urbaine de Bordeaux et des partenaires du programme POPSU (Plan Urbanisme Construction et Architecture – MEEDDAT / Ministère du Logement et de la Ville, Caisse des Dépôts et Consignations, Direction Interministérielle de la Ville et Commissariat Général au Développement Durable – MEEDDAT) pourront figurer soit en quatrième page de couverture de l'ouvrage, soit en page de remerciements à l'intérieur de l'ouvrage.

Leur emplacement exact et leur taille seront établis conjointement par les Parties en suivant la charte graphique sommaire fournie par le GIP EPAU à l'éditeur et dans un souci de lisibilité.

Article 8 – Communication et valorisation

8.1 – Les logotypes mentionnés dans l'article 7.1 seront associés, au titre de la présente coédition, à l'ensemble des opérations de communication (sortie presse) ou de valorisation (colloque), et mentionnés comme tels sur tous les supports de communication édités par les Parties.

8.2 – Chacune des Parties convient de soumettre à l'accord réciproque toutes autres opérations de promotion relative à l'ouvrage. Les supports de communication édités à cette occasion seront soumis au « bon à tirer » préalable de chacune des Parties.

Article 9 – Durée

Le présent accord prendra effet à compter de sa signature. Il est conclu pour toute la durée d'exploitation de l'ouvrage.

Article 10 – Modification de la présente convention

La présente convention est modifiable par avenant entre les Parties.

Article 11 – Litiges, contestations

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les Parties s'engagent à se réunir aux fins de conciliation dans les 15 jours qui suivent l'exposé du différend (porté par l'une des Parties à la connaissance de l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception).

En cas d'échec de la conciliation, les Parties conviennent de porter l'affaire devant les juridictions compétentes de Paris.

Fait à Paris et Marseille, en deux exemplaires, dont un pour chacune des Parties,

Le

Pour le GIP EPAU
Mme Danièle Valabregue
Directrice

Pour l'éditeur
M. Patrick Bardou
Directeur

N° visa :

Programme du colloque

- **Dates** : 14 et 15 mai 2009

- **Lieu** : à déterminer

- **Jeudi 14 mai après-midi :**

- **14h00** – accueil des participants POPSU (acteurs et chercheurs), présentation des enjeux d'agglomération par Jean Baptiste Rigaudy (A'URBA) et Jean Marieu (ADES, Université Bordeaux III).

Visite de réalisations emblématiques du projet d'agglomération en suivant une partie du parcours de la ligne A du tramway : Bastide rive droite, quais rive gauche.

- **19h30** – dîner rive droite.

- **Vendredi 15 mai :**

- **9h30-10h00** – introductions, ouverture du colloque (Michel Labardin Vice président de la Communauté Urbaine de Bordeaux).

Objectifs du programme POPSU (Robert Prost).

Apports de l'équipe de Bordeaux dans le programme (Alain Bourdin).

- **10h00-13h00** – “la ville en train de se faire” exposés sur le projet d'agglomération.

Principe : présentation par les chercheurs et les acteurs de trois grandes thématiques (référentiel, formes et territoires, gouvernance) analysées dans le cadre de la POPSU à Bordeaux.

Objectif : faire apparaître les caractéristiques et les contrastes de la situation bordelaise pour solliciter la comparaison et le débat critiques avec les autres villes.

Référentiel d'action urbaine : les horizons d'attente. Sur les problématiques urbaines d'agglomération et leurs enjeux (Patrice Godier PAVE – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux).

Gènes et genèse des formes urbaines. Mise en perspective de l'urbanisme bordelais à partir des formes urbaines (Michel Bergeron CUB – Pôle Aménagement Urbain et Habitat).

Le pouvoir d'agglomération. La gouvernance d'agglomération et les relations centre/périphérie (Claude Sorbets SPIRIT – Institut d'Etudes politiques de Bordeaux).

Des chercheurs et acteurs, participants à la POPSU des autres villes, seront sollicités pour apporter leur regard comparatif. Il sera pris contact avec les responsables pour solliciter l'intervenant à qui sera envoyé le document de présentation bordelais auquel il réagira. De fait il y aura des interventions en binômes.

Pour chaque session, il est prévu un temps d'exposé et un temps de débat avec la salle.

- 14h30 – les formes urbaines

Principe : exploiter la démarche comparative sur le thème transversal dédié à Bordeaux : les formes urbaines.

Objectif : mettre en débat les villes sur la base de trois contributions impliquant les chercheurs, les acteurs et le public.

Contribution de l'équipe de recherche de Bordeaux : Claire Parin (PAVE Bordeaux) et acteurs locaux (élus, concepteurs, experts...).

Production des formes urbaines sur l'agglomération bordelaise.

Contributions de l'expert, responsable de l'analyse transversale sur les "formes urbaines" (Bénédicte Grosjean) et des acteurs et/ou chercheurs des villes de Nantes (Laurent Devismes) et Montpellier (Jean-Pierre Volle), Bordeaux , Nantes et Montpellier : un regard comparatif.

Synthèse du questionnaire rempli sur le thème par les 4 autres villes : Lille, Lyon, Marseille, Toulouse : Alain Bourdin et Robert Prost (POPSU Paris) formes urbaines en débat.

- 16h30-17h30 – Questions/réponses (animé par A.Bourdin)

Avec de grands acteurs locaux sur l'aspect stratégique de la fabrication de la métropole bordelaise.

Vincent Feltesse

Alain Juppé

Francis Cuillier

Intervenants extérieurs à déterminer (Elus, responsables techniques, concepteurs par exemple Michel Corajoud qui est intervenu sur plusieurs villes, ...).